8ème RONDE DES BOMBINETTES & 3ème JURASSIK CARTE Rallyes de Navigation par AG SPORT

RÈGLEMENT

AG SPORT, association loi 1901, dont le but est de favoriser la participation de véhicules spécifiques à des épreuves sportives automobiles, organise sur la journée du 1^{er} avril 2023 la 8^{ème} Ronde des Bombinettes mais aussi le 3ème Jurassik Carte.

La Ronde des Bombinettes est un rallye de navigation tourisme (ou encore appelé access ou découverte). Son niveau de difficulté plutôt restreint permet aux novices de pouvoir découvrir les subtilités de la navigation et aux habitués de pouvoir confirmer leur plaisir de naviguer en véhicules anciens.

Le Jurassik Carte est quant à lui un rallye de navigation expert où les techniques particulières s'enchaînent pour le plus grand plaisir des mordus des cartos! le Jurassik Carte compte pour le Challenge Despois qui comprend, outre cette épreuve, la Nuit, le Vesontio et le Jura Historic.

Article 1: Véhicules admis: le bureau associatif étant passionné de véhicules de collection, cette épreuve est ouverte à des véhicules construits avant le 31 décembre 1992. Ces véhicules doivent être immatriculés, assurés, munis de leur contrôle technique obligatoire et conformes aux obligations en vigueur notamment en ce qui concerne le bruit. Le véhicule engagé devra être en état correct (les automobiles présentant un état de corrosion avancé ou en cours de restauration ne sont pas admis). Il vous est demandé de fournir, joint à votre engagement ou par e-mail (à : agsport@laposte.net), une photo récente (de 3/4 avant) de la voiture que vous souhaitez engager.

Article 2 : Pour les personnes souhaitant participer à cette manifestation avec un véhicule dont la date de première immatriculation est supérieure au 31 décembre 1992, votre demande d'engagement sera acceptée sous la condition que le véhicule présente un intérêt historique ou exceptionnel.

Article 3 : L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement sans justifier sa décision. Le nombre maximal de véhicules acceptés est limité à 42.

Article 4: Programme : la Ronde des Bombinettes et le Jurassik Carte se dérouleront sur la seule journée du samedi 1^{er} avril 2023. Vous suivrez l'itinéraire prévu grâce au road-book qui vous sera remis au départ de chaque étape. Les départs seront donnés de manière échelonnée et les participants circuleront non groupés dans le respect du Code de la Route et sans entrave à la circulation. La manifestation sera constituée par une étape matinale (environ 75 kms pour la Ronde des Bombinettes et 85 kms pour le Jurassik Carte) et une étape d'après-midi (environ 65 kilomètres pour la Ronde des Bombinettes et 80 kms pour le Jurassik Carte). Les horaires sont définis comme ci-après :

• 7h00 – 7h45 : accueil des participants : café, brioche offert par l'organisation,

- 7h50 8h00 : briefing obligatoire,
- 8h10 : départ de la première auto,
- 17h30 : arrivée de la première auto (heure approximative).

Le lieu de départ et d'arrivée sera communiqué aux participants lors de la confirmation d'engagement.

Article 5: Organisation

Responsable de l'épreuve et du parcours : M. ROMAND Guillaume.

Membres de l'organisation (Jeux, CP volants, CH) : M. ROMAND Daniel, Mme TISSIER Chloé, Madame MATHON Méduline, Monsieur ROMAND—LENGLET Arthur.

Chargée de logistique : Mme LENGLET Anne Marie. Sans oublier toute notre fidèle équipe de bénévoles !

Article 6 : Les droits d'engagement sont fixés à :

- 35.00€ par équipage de 2 personnes si vous optez pour un repas de midi tiré du sac à votre charge.
- 80.00 € par équipage de 2 personnes si vous optez pour un repas de midi préparé par l'organisation.

Outre la variable du repas, ce tarif comprend les frais administratifs, 1 plaque rallye, le road-book, le café de départ et la collation d'arrivée.

La date limite d'engagement est fixée au mercredi 22 mars 2023. Les demandes d'engagement ne seront validées que si elles sont accompagnées du règlement demandé. Les confirmations d'engagement vous seront envoyées dans les jours qui suivent la réception de votre engagement par e-mail (ou confirmation par téléphone si pas de mail). En cas de forfait, la date butoir pour obtenir le remboursement de votre engagement est fixée au mardi 28 mars 2023. Les équipages doivent-être composés d'au moins 2 personnes.

Pour toute personne supplémentaire, le coût d'engagement est indiqué dans l'annexe du bulletin d'inscription.

Pour toute plaque rallye supplémentaire, il est demandé un complément de 6.00€.

Article 7 : L'organisation de ce type d'épreuve engendre quelques frais et demande beaucoup de temps. Aussi, un nombre minimum de 30 véhicules engagés est requis pour assurer le déroulement de la manifestation.

Article 8: La Ronde des Bombinettes et le Jurassik Carte sont des épreuves basées uniquement sur la navigation. Les participants ne prendront connaissance du parcours secret, sous forme de road-book, qu'au moment du départ. Des contrôles de passage secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire. Ils seront signalés par des panneaux lettrés ou par la présence en bord de route de personnes de l'organisation.

Article 9: Chaque participant est responsable de son approvisionnement en essence, huile et eau.

Article 10 : Une police d'assurance RC est souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents en complément du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Le propriétaire de la voiture engagée se doit de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Article 11: Chaque équipage souhaitant s'engager est encouragé à cocher l'ensemble des cases à renseigner sur le bulletin d'inscription afin que l'organisation puisse statuer sur son engagement. Les champs obligatoires à remplir sont : le choix de l'épreuve et le choix de restauration.

Article 12 : Les participants, par leur engagement et leur signature, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer.

Pour l'association AG Sport,

Le secrétaire et organisateur : Guillaume ROMAND